

LE syndicat **Force Ouvrière** des Finances Publiques

FOIX, le 29 juin 2016

CTL du 28 juin 2016 COMPTE RENDU

Avant d'aborder l'ordre du jour les représentants de **FO DGFIP** ont proposé que soit rajouté un point sur la situation actuelle du CFP de Lavelanet, suite à la multiplication des fiches de signalement. L'ensemble du CTL a approuvé cette demande.

Puis **FO** a lu la déclaration liminaire suivante :

« A l'ordre du jour de ce CTL figure les conditions de vie au travail. Que retenir de cet état des lieux ? La Direction a mis en place la mission Conditions de vie au travail et désigné un responsable de mission. Ouf, nous voilà rassurés !

Plus sérieusement, l'empilement des outils CVT continue sans que le mal-être et le désarroi des personnels ne disparaissent. Le remède est pourtant simple pour **F.O.-DGFIP** : disposer de moyens humains et budgétaires suffisants. . Nous n'en prenons pourtant pas le chemin si l'on en croit la lettre de cadrage envoyée aux ministères, en prévision de la loi de finances 2017, enjoignant ces derniers de réduire de 2 % leurs effectifs ! Il est certain qu' une fois encore, notre Ministère sera le plus impacté, exemplarité oblige !

Nous assistons également à une évolution du Tableau de bord de veille sociale.

La Direction Générale réfléchit à une informatisation du TBVS début 2017.Sont également proposées trois évolutions tendant à créer trois indicateurs supplémentaires :

- 1 - Création d'un indicateur optionnel « nombre de jours de congé non pris au 31/12/N au titre de l'année N».
- 2 - Création d'un nouvel indicateur socle relatif à la formation.
- 3 -Création d'un nouvel indicateur optionnel « nombre de jours de formation continue moyen par stagiaire».

Pour **F.O.- DGFIP** ce TBVS, relooké n'a de justification que dans le diagnostic mais ne fournit aucune solution. Cet outil a surtout comme défaut d'être souvent utilisé comme un outil d'aide à la suppression d'emploi. En examinant ces TBVS, l'administration détermine les services où les emplois peuvent être supprimés, au prétexte que l'ensemble des indicateurs est positif.

./..

Dans le cadre du DUERP, les risques les plus fréquemment listés sont ceux liés aux exigences du travail (quantité de travail, gestion du temps). Pour **F.O.-DGFIP**, ce n'est malheureusement pas une surprise tant la situation est devenue insoutenable dans tous les services. Là encore, sont atteintes les limites de l'exercice DUERP !

Face à une administration qui multiplie les dispositifs destinés à l'amélioration des conditions de travail, tout en ayant manifestement renoncé à s'attaquer aux causes réelles, **F.O.-DGFIP** s'interroge : **ne sommes-nous pas arrivés aux limites d'un exercice devenu au fil du temps de plus en plus convenu ?**

Il est toujours permis de soutenir que sans tous ces dispositifs ce serait pire, mais l'action syndicale doit-elle se borner à l'installation et au suivi de remèdes palliatifs d'une situation dont les personnels ne sont en rien responsables.

La seule et véritable solution, pour **F.O.-DGFIP**, est d'avoir des moyens humains et budgétaires suffisants pour accomplir sereinement nos missions de service public. »

Les représentants de la CGT ont lu une déclaration liminaire et ont quitté la séance.

Le Président a répondu à ces déclarations puis, nous sommes ensuite passé à l'ordre du jour :

1- Point sur la situation au CFP de Lavelanet ;

2 – Condition de vie au travail : programme annuel de prévention (PAP) 2016, tableau de bord de veille sociale 2015 (TBVS), baromètre social (enquête 2015) *pour information* ;

3 – Formation professionnelle : bilan 2015 et plan local de formation 2016 (*pour avis*)

4 – Equipe départementale de renfort : synthèse de l'activité 2015 (*pour information*) ;

5 – Questions diverses

1- Dans le cadre des conditions de vie au travail **FO DGFIP** a insisté sur la **situation du CFP de Lavelanet** suite à des faits graves d'agression par un même individu, relatés dans plusieurs fiches de signalement. L'agent concerné s'est rapproché du référent protection juridique des agents du département Mme LACOUT. La réponse de la Direction a été de conseiller à l'agent de porter plainte à titre personnel, mais en mentionnant son adresse professionnelle. Dans le même temps la Direction a envoyé une lettre à la personne et déposé plainte auprès du procureur de la république.

FO DGFIP a insisté sur le rôle majeur que devait tenir les responsables du site dans ce cas de figure.

Ils se devaient pour le moins d'intervenir et de soutenir l'agent en difficulté. Une fois de plus les mauvaises conditions de l'accueil au CFP de Lavelanet sont mises en avant, nous les avons une nouvelle fois dénoncées.

Le Président en a convenu il s'est engagé à rappeler lors d'une prochaine réunion des cadres, le rôle qu'ils doivent tenir dans ces situations. M. MATTOY se rendra à Lavelanet jeudi 30 juin et les problèmes d'ergonomie seront débattus lors d'un prochain CHSCT.

2 - FO DGFIP a demandé que la mise à jour des guides files et serres files de la DDFIP soit finalisée. Il nous a été répondu que l'assistant de prévention s'en chargerait. Suite à une question d'une autre organisation syndicale, les exercices d'évacuation ne peuvent avoir lieu durant le plan vigipirate.

Nous avons appris lors de ce CTL qu'un véhicule de service avait été retiré à une géomètre du CFP de Saint Girons sans l'en informer. Le Président a convenu que cela était particulièrement maladroit et il en assume la responsabilité.

Ce « retrait intempestif » se situe dans le cadre de la vente de 4 véhicules par les services des domaines. **FO** a demandé si la location de 4 autres véhicules était toujours d'actualité. Le Président a répondu que le service achat a refusé cette demande, et il espère que le résultat de la vente permettra l'acquisition d'un autre véhicule, mais l'ensemble du CTL s'est montré plutôt septique.

Sur un parc de 10 véhicules, 4 seront vendus ainsi que le scooter, 2 devront être redéployés auprès d'une autre direction départementale. Il ne restera donc que 4 véhicules de service et un autre si les crédits le permettent. Il va de soi que cela aura un impact non négligeable sur les frais de déplacement.

Le tableau de veille sociale et le baromètre social ont fait l'objet de commentaires détaillés de la part de Carole LACOUT. Elle a précisé, en outre, que dans le cadre du programme annuel de prévention l'action de prévention des risques routiers avait été réalisée le 21 juin. Il a été constaté que plus 70 % des agents avaient ouvert un compte épargne temps avec des objectifs différents, soit dans la perspective de la retraite, soit pour un projet personnel. Il n'y a eu aucun accident de service ou maladie professionnelle, par contre les fiches de signalement ont plus que doublé (de 4 en 2014 à 9 en 2015). **FO** a précisé que compte tenu des signalements déjà effectués en 2016, la situation ne risque pas de s'améliorer.

Ensuite les représentants de **FO DGFIP** ont relevé ces points du baromètre social, beaucoup moins optimistes que ceux développés par l'Administration :

- Le manque de temps pour accomplir les missions et prendre connaissance des informations est flagrant.
- Le stress lié au travail est provoqué pour 72 % par la charge de travail ;
- Le travail se réalise de plus en plus dans l'urgence ;
- l'évolution de la DGFIP est ressentie comme négative par plus de 76 %
- Le climat social au sein des structures est estimé défavorable par 72 % des personnes interrogées.
- Source de satisfaction, les organisations syndicales reçoivent 64 % d'opinions favorables pour la diffusion de l'information, alors que la Direction recueille 74 % d'opinions défavorables.
- L'attention portée aux agents sur leurs conditions et qualité de vie est estimée pas assez importante pour 77 % et plus grave encore l'écoute des agents est jugée insuffisante pour 81 %.
- La perte de motivation des agents est de 59 %
- enfin les 3 points prioritaires des agents sont dans l'ordre : la rémunération puis les conditions de travail et enfin l'organisation interne/ les méthodes de travail.

3 – Le bilan de la formation professionnelle nous a été présenté.

Sur le plan général, il a été constaté un décalage entre les besoins évalués, ressentis et réels. Le taux d'absentéisme est en nette régression.

Ensuite l'accent a été mis sur l'appropriation des outils bureautiques. La nécessité d'une formation adaptée à « Libre office » s'est révélée indispensable. Les représentants de **FO DGFIP** ont relevé l'évolution favorable sur cette formation par rapport à la position de l'ancien directeur.

FO DGFIP a également redemandé que les conditions prévues pour la e formation , à savoir, un local dédié et/ou la décharge de l'accueil et la réception téléphonique , soient respectées. Le Directeur a répondu que cela serait réalisé quand la situation le permet.

Lors du vote les organisations syndicales ont voté **pour**.

4 – L'équipe de renfort : les taux de satisfactions des demandes sont très variables , **un tableau complet figure en annexe à ce compte rendu**.

La mission de l'EDR est d' avantage d' alléger les charges des postes et services plutôt que de combler systématiquement les absences.

Une réunion plénière de l'EDR se tiendra sous peu, avec à l'ordre du jour , l'élargissement des compétences.

5 – Questions diverses

La création du SPF – E prévue officiellement au 1^{er} septembre 2016 est reportée au 1^{er} novembre 2016, suite à des problèmes de l'applicatif FIDJI enregistrement. Durant la période transitoire les 3 emplois (2 B et 1 C) resteront dans leurs anciens postes, en position de détachement. Un groupe de travail va se réunir le 6 juillet, afin d'aborder les questions techniques, et un parcours de formation sera diffusé.

L'harmonisation des horaires physiques et téléphoniques a été abordé favorablement, mais se trouve confrontée à l'impossibilité de gérer actuellement le dispositif. Une réflexion va être menée par Mme LACOUT en liaison avec la Cellule Informatique Départementale afin de mettre en place un calendrier. Cela représentera un coût et un devis sera présenté au CHS CT.

Les représentants de **FO DGFIP** sont revenus sur le problème récurrent du parking de la rue du Vivier à la DDFIP. Le stationnement anarchique se poursuit et il avait été demandé à la Directrice Départementale de la sécurité la possibilité de verbaliser les contrevenants. Elle avait donné verbalement son accord. Malheureusement, elle s'était trop avancée, et les policiers ne seraient pas habilités à intervenir sur le domaine privé de l'Etat. **FO DGFIP** a fait référence à l'art. L 325-12 du code de la route qui prévoit la possibilité de mise en fourrière des véhicules stationnés sans droit sur des lieux publics ou privés. Cette interprétation n'a pas été retenue . On pourra constater les problèmes à la rentrée, n'en doutons pas...

Enfin a été évoqué le problème des ALD qui ont des contraintes horaires importantes pour se rendre sur leurs lieux d'affectation. En particulier dans le Couserans, dans la mesure où il n'y a aucune demande de mutation interne ou externe pour la RAN de St Girons. La solution envisagée par le Directeur serait, ni plus ni moins, que de demander la fusion des RAN de Foix et de St – Girons. Pour l'instant ce n'est qu'une réflexion, mais **FO** restera particulièrement vigilant et s'opposera bien entendu à cette mesure.

Les Représentants titulaires **FO DGFIP**

Hélène ESQUIROL

Jean - Paul BERTRAND